



Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône

PROCES-VERBAL
Comité syndical du
18 Février 2026
17 H 30

À Saint-Denis - salle des Fêtes (Place de la mairie)

**Syndicat d'Aménagement du Bassin versant de la Cèze
et petits affluents du Rhône**

95 Chemin de la Carrière 30500 Saint-Ambroix - 04 66 25 32 22 - accueil@abcèze.fr - www.abcèze.fr
Établissement Public Territorial de Bassin

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du 10/12/2025

FINANCES

Point 1 : Débat d'orientation budgétaire 2026,

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

P. PEYRIERE, C. CLEMENTE, B. TRICHOT, M. GRAZIANO BAYLE, JC. PAYAN, C. VIGOUROUX, D. SERRE, R. BALMELLE, M. REYDON, D. BARBERIO, P. DE LA RUE DU CAN, R. ALZAS, R. LAIGNEL.

Etaient absents Mesdames et Messieurs :

R. VARIN D'AINVELLE, P. DELEUZE, B. HILLAIRE, JC REY, J. MERCIER, J. RIEU , JP. DE FARIA, P. DUMAS, , X. GAYTE, T. BRUYERE-ISNARD, J. OLIVA.

Pouvoirs :

- NEANT

Assistaient au Comité Syndical :

- Madame CLAVEL Maud, Directrice ABCèze,
- Monsieur LAURENT Anthony, Directeur adjoint ABCèze,
- Madame MATON Sandra, Responsable Administrative et Financière ABCèze.

Monsieur REYDON Michel est désigné secrétaire de séance.

Quorum :

Nombre de délégués		
En exercice	Présents	Votants
24	13	13

Le Président ouvre la séance à 17H45 et souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués d'ABCèze présents ce jour.

Approbation du compte rendu du dernier comité syndical

Monsieur TRICHOT propose de valider le compte-rendu de la séance du 10/12/2025, transmis au préalable pour information à l'ensemble des délégués.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Point 1 : Débat d'orientation budgétaire 2026

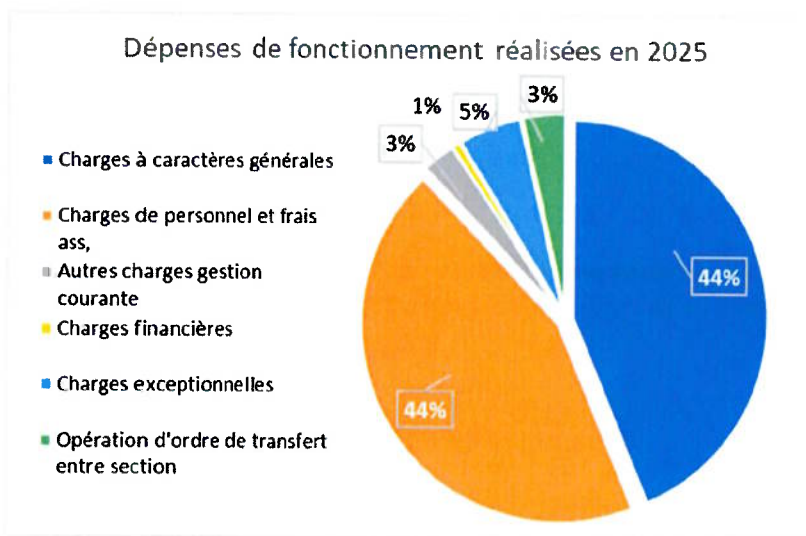
Comme le prévoient les articles 11 et 15 de la Loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, et conformément à l'article L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président indique qu'un débat sur les orientations budgétaires du syndicat doit se tenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire est l'occasion de présenter un bilan de l'année passée et les orientations majeures retenues par le syndicat pour 2026.

Il précise que le rapport d'orientation budgétaire a été préparé par les services puis discuté en bureau lors de la séance du 23 Janvier 2026.

Le Président présente, dans un premier temps, le bilan financier de l'année 2025.

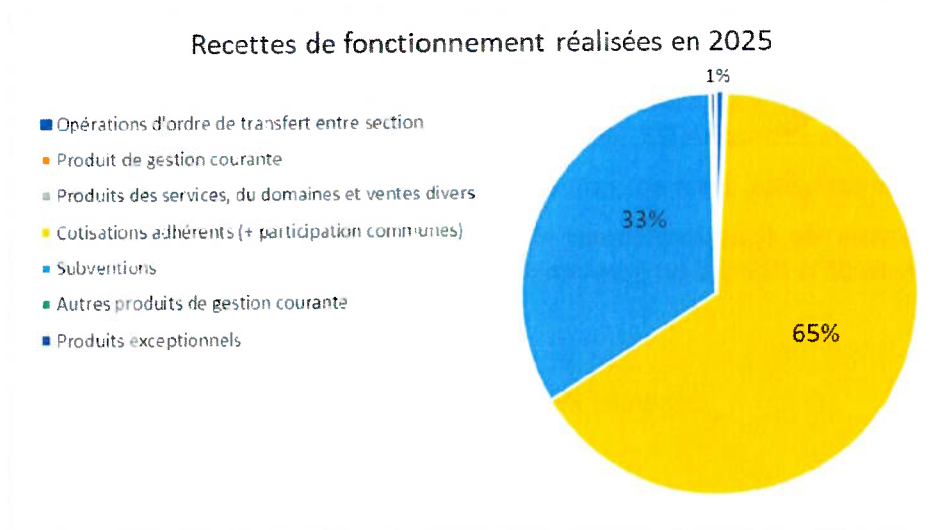
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 881 470.22 €, ce qui représente un taux de réalisation de 55% (59% si on tient compte des engagements).



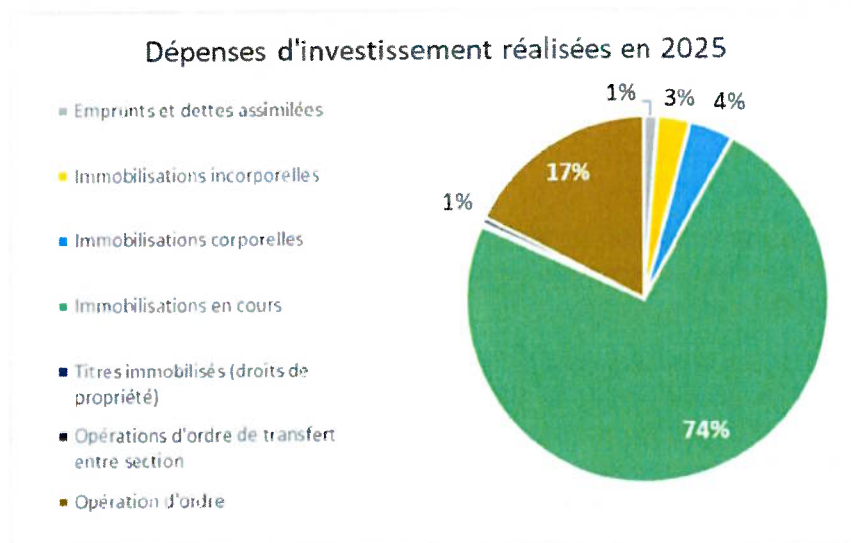
Il ressort une bonne exécution du chapitre 012, tandis que le chapitre 011 présente un faible taux de réalisation. Ce dernier regroupe notamment les articles 611 « prestations extérieures », 617 « études » et 6238 « communication ».

Pour l'article 611, les crédits prévus au titre des imprévus liés aux crues n'ont pas été consommés, ce qui explique en grande partie le faible taux de réalisation de 38 % du chapitre 011. S'ajoutent également plusieurs opérations en cours et non finalisées, telles que le projet ALABRI, des travaux d'entretien partiellement reportés, ainsi que certaines études qui n'ont pas encore été lancées. Le président explique que les marchés sont signés en cours d'année, mais leur paiement n'intervient pas nécessairement sur le même exercice, ce qui peut modifier l'appréciation du taux de réalisation.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 190 120.11 €, ce qui représente un taux de réalisation de 74%. Pour rappel, le montant total des cotisations 2025 s'élevait à 1 420 785.12 €.



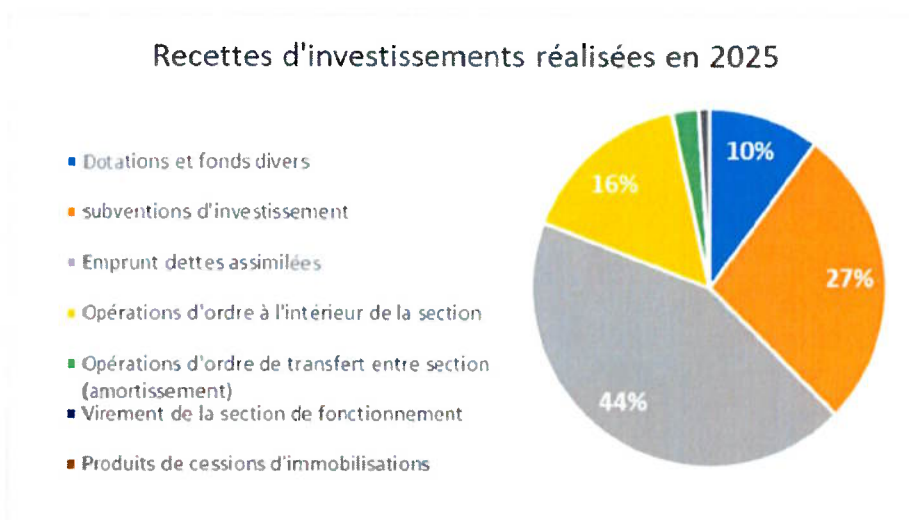
Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 411 193.85 € et les restes à réaliser à 1 178 539.25 € ce qui représente un taux de réalisation de 33% (49% avec les RAR).



En dépenses d'investissement, on retrouve principalement les opérations liées aux travaux de sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit, l'étude menée à Saint-Étienne-des-Sorts, les travaux sur le Nizon sur la commune de Lirac ainsi que l'installation de panneaux solaires sur les locaux.

Le Président précise que les travaux concernant la digue de Bessèges n'ont pas encore pu débiter, le syndicat étant toujours dans l'attente des autorisations de l'État ainsi que de l'accord des subventions.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 703 371.59 € et 2 191 649.95 € pour les RAR.



Pour conclure cette première partie, le Président présente un état des lieux de la dette du Syndicat au terme de l'exercice 2025.

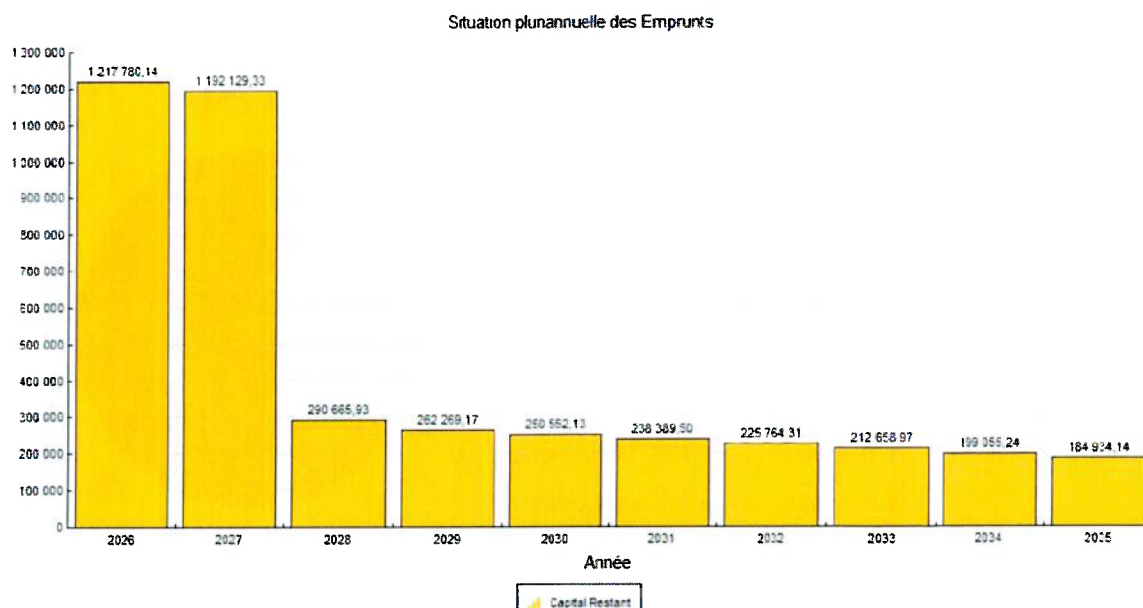
En 2025, le remboursement du capital s'élève à 30 008,93 €, dont 15 394,28 € imputés à l'Agglomération du Gard Rhodanien et inscrits en section d'investissement. Les intérêts de la dette représentent 8 429,39 € en section de fonctionnement, dont 6 064,70 € également supportés par l'Agglomération du Gard Rhodanien.

Au 31 décembre 2025, l'encours total de dette du Syndicat atteint 1 217 780,14 €. Cet encours intègre notamment le prêt relais contracté auprès du Crédit Agricole pour financer les travaux de sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit. Sur le montant total du prêt relais d'un montant de 1 200 000 €, seuls 875 587 € ont été mobilisés au 31/12/2025. Le solde, soit 324 413 €, reste à débloquer en fonction de l'avancement des travaux et des besoins de trésorerie.

Le Président rappelle que ce prêt relais constitue un financement transitoire, destiné à lancer les travaux sans attendre le versement des subventions. Son remboursement interviendra progressivement, au rythme de l'encaissement des financements, à savoir les subventions de la DDTM 30, du Département du Gard (CD30), de la Région Occitanie, ainsi que le FCTVA, venant compléter ces recettes et réduire l'encours du prêt. Le Président indique que ce financement temporaire ne pèse pas durablement sur les ressources propres du Syndicat et ne constitue pas une charge structurelle.

En parallèle, et toujours dans le cadre du financement des travaux de sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit, un emprunt à long terme de 300 000 € a été contracté en 2025 auprès de l'Agence France Locale (AFL).

L'ensemble de ces éléments permet d'avoir une vision précise de la dette au 31 décembre 2025.



Dans un deuxième temps, le Président présente les orientations budgétaires 2026. Il rappelle qu'elles s'inscrivent dans un cadre statutaire, une gouvernance d'ABCèze et des perspectives opérationnelles et financières révisées en 2022. Les cotisations sont stabilisées jusqu'en 2028.

Il précise que les cotisations 2026 s'établiront donc sur la cotisation lissée prévue en 2022. Pour mémoire, il rappelle les montants :

En €/hab	Solidaire	Non-mutualisée	Totale
Autres adhérents	8,59		8,59
CAGR	8,59	4,30	12,89
CCCC	8,59	5,40	13,99
CCML	4,00		4,00
CCCML	4,00	3,15	8,59

Le Président explique que pour cette année 2026, le Syndicat doit faire face à des enjeux de taille, à savoir :

Animer la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant

- Sensibiliser les nouveaux élus
- Elaborer l'état des lieux du SAGE
- Poursuivre la dynamique lancée dans la CLE
- Elaborer un nouveau Contrat

Prévenir les inondations et réduire les dommages

- Evaluer la mise en œuvre de la première moitié du PAPI
- Poursuivre la démarche ALABRI et lancer l'opération pour les entreprises/campings
- Finaliser l'étude de réduction du risque d'inondation des 4 bv

- Poursuivre le marché groupé PCS/DICRIM/exercices de gestion de crise
- Poursuivre la sensibilisation au risque inondations

Déclarer, gérer et sécuriser les ouvrages hydrauliques

- Finaliser les premiers travaux de sécurisation à Pont-Saint-Esprit
- Mettre en œuvre les travaux à Bessèges, Saint-Ambroix et Molières /Meyrannes
- Décider de l'éventuel classement de la digue de Saint-Etienne-des-Sorts
- Poursuivre l'entretien et la surveillance des digues

Restaurer les milieux aquatiques

- Faire le bilan et adapter notre stratégie de restauration et préservation des cours d'eau
- Lancer les études pour la renaturation sur le Nizon aval, l'Arnavé et la Tave

Entretien des cours d'eau

Améliorer la gestion des zones humides

- Etendre la connaissance des zones humides sur les nouveaux territoires
- Animer les deux plans de gestion de zone humide

Gérer durablement la ressource en eau

- Relancer une campagne de subvention de cuves de récupération d'eau de pluie
- Poursuivre le suivi des débits

Suivre la qualité des cours d'eau

- Analyser les sources de pollution sur les Nizon, Galet et Malaven
- Accompagner les communes pour éviter les fermetures de baignade

Communiquer et sensibiliser

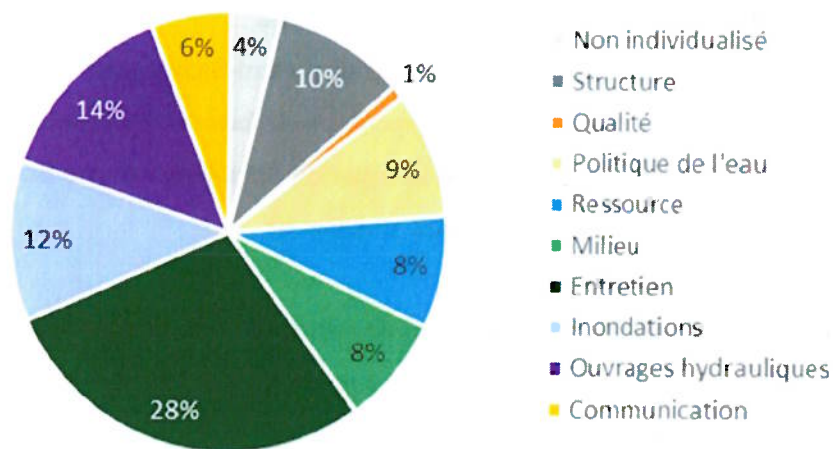
- Mettre en œuvre le plan de communication 2026
- Communiquer auprès du grand public

Le Président présente aux délégués le prévisionnel de fonctionnement et d'investissement 2026.

Les dépenses prévisionnelles de fonctionnement 2026 s'élèvent à 3 589 256.39 € (hors virement à section d'investissement). Elles sont de + 5 % par rapport à 2025, réparties comme suit :

	Dépenses de Fonctionnement	Evolution 2026/2025
Mutualisées	3 056 606,55	+3%
CAGR	303 597,84	+15%
CCCC	229 052,00	+37%

Dépenses de fonctionnement 2026



Il indique que les dépenses de fonctionnement liées aux travaux (article 611) augmenteraient de 12 %. Cette hausse s'explique par l'augmentation des crédits imprévus « crues » pour la partie mutualisée, ainsi que par le renforcement des crédits dédiés aux travaux d'urgence sur les digues du CAGR et de la CCCC pour la partie non mutualisée.

Concernant les études (article 617), le budget progresserait de 15 %, en raison de l'augmentation des crédits alloués au programme ALABRI et de l'ajout de financements pour deux nouvelles études.

Enfin, pour la communication (article 6238), les dépenses diminueraient de 13 %, principalement grâce à la fin de l'opération de pose des panneaux pédagogiques.

Les dépenses de personnel enregistrent une légère hausse de 8 %. Le syndicat compte actuellement 19 agents, représentant 17,60 équivalents temps plein. Cette augmentation s'explique par deux facteurs :

- **La prévision d'un remplacement de trois mois** pour un agent chargé de l'entretien des cours d'eau, en cas d'arrêt maladie.
- **Le recrutement, pour six mois en 2026, d'un(e) chargé(e) de mission « Ressource en eau »**, destiné à renforcer l'animation et l'accompagnement des usagers dans l'évolution de leurs pratiques, notamment en matière d'économies d'eau.

Ce besoin supplémentaire découle directement de **l'évaluation du PGRE**, qui met en évidence que l'animation territoriale et l'accompagnement des usagers auraient pu être plus soutenus pour atteindre pleinement les objectifs fixés. Le renforcement de l'équipe vise donc à combler cette lacune et à améliorer l'efficacité des actions engagées en faveur de la gestion durable de la ressource en eau.

Les dépenses prévisionnelles d'investissement s'élèvent à : 10 613 724.88 €, soit une augmentation de + 48 % par rapport à 2025.

Dépenses d'investissement	Evolution 2026/2025
---------------------------	---------------------

Mutualisées	276 733,00	-7%
CAGR	2 281 289,03	-17%
CCCC	6 877 163,60	+142%

Cette évolution s'explique principalement dans les actions mutualisées, de l'avancement des travaux sur les locaux.

Pour les actions non mutualisées, plusieurs opérations pèsent sur le budget :

Pour le CAGR : la fin des travaux de sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit, ainsi que les travaux prévus sur la Mayre de Paniscoule.

Pour la CCCC : les travaux menés sur les digues de Bessèges, Saint-Ambroix et Meyrannes/Molières.

Le Président présente les perspectives d'évolution de la dette du Syndicat pour l'exercice 2026, en cohérence avec la poursuite du programme pluriannuel d'investissements.

Comme expliqué précédemment, il rappelle qu'en 2026 est prévu le remboursement du prêt relais contracté en 2025 pour les travaux de sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit. Ce prêt, d'un montant total de 1 200 000 €, a été intégralement mobilisé au 7 février 2026. Son extinction interviendra progressivement, au rythme de la perception des financements attendus (Subventions et FCTVA). L'arrivée de ces recettes permettra de rembourser intégralement ce financement transitoire, sans impact durable sur les ressources propres du Syndicat.

Parallèlement, afin d'assurer la continuité du programme d'investissement, le Syndicat prévoit en 2026, la contractualisation de nouveaux emprunts, comprenant un prêt relais et un emprunt à long terme, destinés à financer les travaux de sécurisation des digues de la moyenne vallée.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement et d'investissement pour 2026 s'élèvent, au titre des subventions, à 8 608 716,13 €, soit 61 % des dépenses, dont 1 867 236,95 € correspondant aux restes à réaliser (RAR) 2026.

Des emprunts sont également programmés pour la Communauté de communes de Cèze Cévennes dans le cadre des travaux de sécurisation des 4 digues.

Les autres recettes d'investissement comprennent :

- 324 413 € de RAR relatifs au solde du prêt relais lié aux travaux de sécurisation de Pont-Saint-Esprit (1641),
- le FCTVA (10222)
- l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068),
- le résultat d'investissement (001),
- le virement de la section de fonctionnement (021).

En fonctionnement, les recettes intègrent :

- le résultat de fonctionnement (002),
- le remboursement des rémunérations du personnel (013),
- les produits et services, revenus du domaine et ventes (70),
- Les cotisations des adhérents qui seraient les suivantes :

ADHERENT	Pop DGF 2025	Cotisation solidaire		Cotisation non-mutualisée		Cotisation totale	
		en €	en €/hab	en €	en €/hab	en €	en €/hab
CA Gard Rhodanien	70 759	607 512,06	8,59	304 258,06	4,30	911 770,11	12,89
CC Cèze Cévennes	22 341	191 810,69	8,59	120 709,66	5,40	312 520,35	13,99
CA Alès Agglomération	15 074	129 421,57	8,59	0,00	0,00	129 421,57	8,59
CC du Pays d'Uzès	3 477	29 851,05	8,59	0,00	0,00	29 851,05	8,59
CC Pays des Vans en Cévennes	2 676	22 975,15	8,59	0,00	0,00	22 975,15	8,59
CC des Cévennes au Mont Lozère	947	3 789,70	4,00	2 988,67	3,15	6 778,37	7,15
CC Mont Lozère	948	3 791,34	4,00	0,00	0,00	3 791,34	4,00
CC Gorges de l'Ardèche	1 254	10 769,65	8,59	0,00	0,00	10 769,65	8,59

Discussions :

Après cette présentation détaillée des différentes orientations budgétaires pour l'année 2026, les élus ont engagé un débat constructif et fructueux. Les échanges ont permis d'aborder plusieurs aspects des finances du Syndicat, offrant ainsi une vision claire et partagée des priorités à venir.

M. Balmelle souligne que, pour une meilleure lisibilité, il serait pertinent de présenter le taux de réalisation du chapitre 011 en excluant les crédits liés aux imprévus de crue.

Pour les dépenses d'investissement, M. Balmelle demande un point sur l'avancement des travaux de sécurisation des digues de Pont-Saint-Esprit. M. le Président indique que ces travaux seront achevés en mars prochain. Les élus se félicitent de la qualité du déroulement du chantier, d'autant que les conditions météorologiques ont été favorables au moment opportun. Des difficultés imprévues ont toutefois été rencontrées, notamment des problèmes de soubassement ainsi que l'effondrement de la galerie Vauban, qui ont nécessité des fouilles supplémentaires et engendré un surcoût. Le montant inscrit au budget, fixé à 2 500 000 €, n'a pas été réévalué au regard des marchés conclus, ce qui permettra d'absorber le financement de ces travaux complémentaires.

Madame GRAZIANO BAYLE s'interroge sur les actions engagées en matière de qualité des cours d'eau pour la baignade. Il lui est répondu que le syndicat n'exerce aucune compétence en matière de salubrité publique, et qu'à ce titre, il revient à chaque gestionnaire de baignade de garantir l'absence de risque pour les usagers. Il est toutefois précisé que le syndicat suit la qualité de l'eau dans une approche plus large que la seule qualité sanitaire des eaux de baignade, notamment à travers ses missions de surveillance, de restauration et de gestion globale des milieux aquatiques.

Dans le cadre de l'opération « cuves », un budget de 21 030 € est prévu. La procédure retenue repose sur un remboursement sur facture, avec une subvention de 50 %, plafonnée à 100 € par foyer. Les conditions d'éligibilité sont de résider sur le territoire d'ABCèze, d'acquérir une cuve d'au moins 1 m³.

Cette opération vise à sensibiliser les particuliers aux économies d'eau et à encourager l'adoption d'équipements permettant une gestion plus responsable de la ressource.

Aucun élu n'a soulevé de questions ou d'observations particulières concernant le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2026.

Constatant l'absence de questions supplémentaires ou de points de désaccord, le Président a décidé de clôturer le débat. Il a remercié l'ensemble des élus pour leur participation active et leur engagement tout au long de ce débat.

Les élus ont pris acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2026, basée sur le rapport de présentation qui leur avait été envoyé avec la convocation à la réunion.

Adoption : À l'unanimité, les élus ont adopté les orientations budgétaires proposées pour l'année 2026. Ils prennent acte de la présentation du Débat d'Orientation Budgétaire 2026, appuyée sur l'analyse financière de l'exercice 2025 et sur les perspectives d'évolution de la dette et des investissements pour l'année à venir.

ACTIONS

Point 2 : Demandes de subvention auprès des différents partenaires techniques et financiers dans le cadre des actions inscrites dans la programmation 2026

Présentation des actions validées

Monsieur TRICHOT présente l'ensemble des actions validées préalablement lors du débat d'orientation budgétaire. Ces actions feront l'objet d'une demande de subvention auprès des différents partenaires techniques et financiers.

Demandes de subvention

Une délibération sera prise pour autoriser le Président à signer les demandes de subvention pour chaque opération inscrite en section d'investissement et de fonctionnement ainsi que sur les postes techniques. Cette démarche permettra de mobiliser les ressources nécessaires pour la réalisation des projets du syndicat.

Postes	Subventions demandées
Directrice	<i>Inclus dans les autres demandes d'aide</i>
Chargé de mission Milieux aquatiques/ technicien morphologie NGMA	<i>80% AE</i>
Chargée de mission contrat/qualité	<i>70% AE</i>
Chargé mission ressource en eau	<i>70% AE + 10% Région</i>
Equipe verte	<i>25% AE</i>
Technicien de rivière Cèze/ Technicien de rivière Invasive recharge sédimentaire	<i>50% AE</i>
Chargé de mission Ouvrages hydrauliques	<i>50% Etat</i>
Chargé de mission PAPI	<i>50% Etat</i>
Chargé de mission SAGE	<i>70% AE + 10% Région</i>

Nouvelles opérations	Montant (TTC pour F HT pour I)	Subvention	Solidarité
Gestion des boisements et bancs			

Travaux ripisylve 2026	70 000	30% AE	BV
Travaux bancs de graviers	50 000	30% AE	BV
Travaux accompagnement mobilité	30 000	80% AE	BV
Travaux invasives 2026	85 000	50% AE	BV
Imprévu crues et désembâclement	435 360	0%	BV
Milieu			
Travaux zones humides	15 000	80% AE	BV
Plan de gestion stratégique des zones humides	30 000	80% AE	BV
Restauration de la Tave – Moe et acquisitions	50 000	50% AE- 15% CD30 – 15% région	CAGR
Renaturation Nizon SLA – Etudes et négo foncière	83 333,33	80% AE	CAGR
Renaturation Arnave – Etudes et acquisition foncière	66 666,67	80% AE	CAGR
Acquisitions foncières mobilité et zones humides	70 000	Au meilleur taux	BV
Milieu			
Travaux zones humides	15 000	80% AE	BV
Plan de gestion stratégique des zones humides	30 000	80% AE	BV
Restauration de la Tave – Moe et acquisitions	50 000	50% AE- 15% CD30 – 15% région	CAGR
Renaturation Nizon SLA – Etudes et négo foncière	83 333,33	80% AE	CAGR
Renaturation Arnave – Etudes et acquisition foncière	66 666,67	80% AE	CAGR
Acquisitions foncières mobilité et zones humides	70 000	Au meilleur taux	BV

Discussions :

Les délégués n'ayant aucune autre question, ni observation, le Président clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

Point 3 : Validation de l'élaboration d'un Contrat « eau et climat »

Le président explique qu'un contrat « Eau et Climat » constitue un nouveau dispositif contractuel mis en place par l'Agence de l'Eau. Il a pour vocation de renforcer la préservation de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages qui en dépendent. Ce contrat permet la mise en œuvre, par les maîtres d'ouvrages identifiés, d'actions concrètes portant sur plusieurs thématiques essentielles : la gestion quantitative de la ressource, l'amélioration de la qualité de l'eau et la restauration des milieux aquatiques. Il peut également intégrer des sujets connexes tels que la biodiversité, l'agriculture, les sols ou encore la nature en ville, dès lors qu'ils contribuent aux objectifs globaux.

Pour le Syndicat et les maîtres d'ouvrage du territoire, l'élaboration de ce troisième contrat représente l'opportunité de poursuivre la dynamique engagée lors des deux précédentes démarches : les contrats de rivière 2011 - 2015 et 2019 - 2024. Il s'agit de prolonger la planification et la programmation pluriannuelle d'actions, tout en bénéficiant d'un cadre renouvelé. Ce dispositif offre en effet la possibilité d'établir un plan de financement prévisionnel, garantissant la sécurisation des aides de l'Agence de l'Eau, la stabilité des taux d'intervention sur des actions types, ainsi que l'accès à des aides spécifiques pour des projets innovants. Il permet également d'assurer une cohérence d'ensemble et une priorisation des actions à l'échelle du bassin versant.

Lors de la Commission Locale de l'Eau du 13 février, les acteurs du territoire ont souhaité s'engager dans ce nouvel outil. La CLE demande au Syndicat d'en assurer le portage.

Ce contrat pourrait couvrir la période 2027 - 2030 et concerner l'ensemble du bassin de la Cèze ainsi que les petits affluents du Rhône. Il intégrerait les trois thématiques structurantes : préserver la ressource en eau, préserver les milieux aquatiques et améliorer la qualité de l'eau.

Il convient donc :

- de valider l'élaboration et la mise en œuvre d'un contrat « Eau et Climat » porté par le Syndicat, sur le territoire du bassin de la Cèze et des petits affluents du Rhône, autour des thématiques ressource en eau / milieux aquatiques / qualité de l'eau,
- d'adresser une lettre d'intention à l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse,
- d'affecter les moyens humains nécessaires à cette mission, notamment la chargée de mission contrat déjà en poste.

Discussions :

Les délégués n'ayant aucune autre question, ni observation, le Président clôt le débat.

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS

Attributions des marchés publics 2025

Suite aux différentes Commissions Consultatives des Marchés publics au cours de l'année 2025, le Président rend compte de l'attribution des marchés publics détaillés dans l'annexe n°4, conformément aux articles L.5721 1 et suivants, L.5711 1 et L.2122 23du CGCT.

Pour conclure, le Président rappelle aux délégués que le prochain comité syndical se tiendra le **1er avril 2026**. Cette séance sera principalement consacrée au vote du CFU 2025 ainsi qu'à l'adoption du budget primitif 2026.

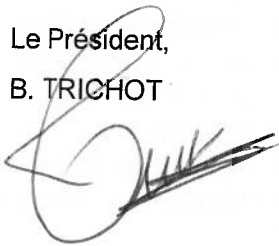
Il souligne que, malgré la tenue prochaine des élections municipales et intercommunales, l'ensemble des délégués — y compris ceux qui ne se représenteront pas dans leur commune ou au sein de leur intercommunalité — resteront en fonction au sein du Syndicat jusqu'au renouvellement officiel de ses instances. Leur présence lors de ce comité demeure donc indispensable pour assurer la continuité institutionnelle et la bonne conduite des travaux.

Le Président remercie l'assemblée et compte sur l'engagement de chacun.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h15.

Le Président,

B. TRICHOT



Le Secrétaire de séance,

Le Vice-président

M. REYDON

